

Veille de l'Observatoire
Numéro 83 (septembre 2012)

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée¹ selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Femmes autochtones incarcérées au Canada
2. Rapports sur la situation des Autochtones aux États-Unis et en Argentine
3. Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine
4. L'ONU demande au Canada de se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant
5. Directives de l'ONU concernant la détention des demandeurs d'asile
6. Crise économique de 2008 et envois d'argent par les migrants
7. Migrants, minorités et emploi dans l'Union européenne
8. Recommandation et rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
9. Réseau européen des migrations
10. Changements climatiques et politiques de migration de l'Union européenne
11. Canada : nouveaux délais trop courts pour les personnes demandant le statut de réfugié
12. Travailleurs migrants temporaires au Canada : le cadre juridique
13. Aide juridique pour les réfugiés au Canada
14. Droit d'asile des enfants non accompagnés en Europe
15. Mobilité sociale des fils et filles d'immigrés en France.

¹ Nous regrettons que la documentation de référence présentée dans la Veille soit majoritairement de langue anglaise. Ceci s'explique par le fait que la traduction française est soit inexistante, soit pas encore disponible.

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Femmes autochtones incarcérées au Canada

Sécurité publique Canada (SCC) a mis en ligne une étude intitulée *Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux* (<http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/apc/fl/apc-33-fra.pdf>). Le rapport élaboré par le Wesley Group souligne que « la surreprésentation des délinquantes autochtones au sein du système correctionnel fédéral constitue une véritable crise », qu'en avril 2010, une détenue sous responsabilité fédérale sur trois était d'origine autochtone, et que depuis dix ans, la proportion de femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux a augmenté de près de 90 %; aucun autre groupe parmi les délinquants n'a connu une aussi forte croissance. Le Service correctionnel du Canada est tenu d'offrir des programmes adaptés à la culture autochtone, mais malgré certains progrès, il « tarde toujours à donner suite à ces engagements ». Le rapport examine une série de programmes et d'initiatives prises ou prévues par le SCC en indiquant leurs carences.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

2. Rapports sur la situation des Autochtones aux États-Unis et en Argentine

Le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** a présenté un rapport sur les États-Unis : *The Situation of Indigenous Peoples in the United States of America* (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-47-Add1_en.pdf) dans lequel il affirme que depuis quelques décennies les lois et les politiques du gouvernement fédéral constituent « de bonnes pratiques qui répondent dans une large mesure aux préoccupations des peuples autochtones »; cependant les programmes fédéraux doivent encore être améliorés. Le rapport fait état de nombreux problèmes graves liés aux injustices historiques vécues par les peuples autochtones.

Dans un deuxième rapport intitulé *Situation des peuples autochtones en Argentine* (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-47-Add2_fr.pdf), le Rapporteur spécial « met l'accent sur les questions relatives à la reconnaissance et à la protection des terres et des ressources naturelles, notamment sur le programme de recensement des terres et les entreprises extractives et agricoles; l'accès à la justice, les expulsions et la contestation sociale; et la situation sociale et économique des peuples autochtones, y compris l'éducation, la santé et le développement ».

Le Rapporteur spécial a également présenté un document intitulé *Communications Sent, Replies Received, and Follow-Up* (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-47-Add3_ES.pdf) qui fait le point sur les échanges qu'il a eu avec différents États. La section consacrée au Canada traite de la violence faite aux femmes autochtones et de la situation de la Première Nation d'Attawapiskat.

3. Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Le **Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine** de l'ONU a publié un rapport portant sur sa onzième session

(http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/21/60&referer=/english/&Lang=F)

. La session a porté principalement sur le programme d'action de la Décennie des personnes d'ascendance africaine (2013-2022), qui serait axé sur la reconnaissance, la justice et le développement. Le Groupe de travail diffuse également un rapport intitulé *Mission au Portugal* (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/21/60/Add.1&referer=/english/&Lang=F). Le rapport souligne notamment le manque de données qualitatives et quantitatives, ventilées par origine « raciale » et ethnique; l'existence d'un cercle de pauvreté, l'inégalité d'accès à l'éducation, aux services publics et à l'emploi, et la discrimination dans l'administration et le fonctionnement du système judiciaire; l'existence d'un profilage racial et de violences policières; la sous-représentation dans les processus de prise de décisions aux niveaux politique et institutionnel; et l'absence de mesures spéciales ou de politiques d'action affirmative. Le rapport se termine par une dizaine de recommandations.

4. L'ONU demande au Canada de se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant

Le **Comité des droits de l'enfant de l'ONU** a divulgué ses observations finales concernant deux rapports présentés par le Canada. Dans le premier document, *Convention on the Rights of the Child: Consideration of Reports Submitted by States Parties under Article 44 of the Convention -- Concluding Observations: Canada*

(http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC-C-CAN-CO-3-4_en.pdf), le Comité aborde la question des enfants demandeurs d'asile et réfugiés (paragraphe 73-74), des enfants apatrides (paragraphe 40-41) et de la traite des enfants (paragraphe 81-82). En ce qui concerne les enfants demandeurs d'asile, le Comité se dit notamment gravement préoccupé par les dispositions de la nouvelle *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* touchant la détention des enfants âgés de 16 à 18 ans. Le Comité demande à l'État canadien de voir à ce que ses lois en matière d'immigration et de demande d'asile soient conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux normes internationales.

Le deuxième document, *Consideration of Reports Submitted by States Parties under Article 12, Paragraph 1, of the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography* (http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC-C-OPSC-CAN-CO-1_en.pdf), porte sur la traite, la prostitution et la pornographie faisant intervenir des enfants; les paragraphes 32-33 concernent les mesures que le Canada devrait prendre pour protéger les enfants victimes de la traite.

5. Directives de l'ONU concernant la détention des demandeurs d'asile

Dans un document intitulé *Detention Guidelines: Guidelines on the Applicable Guidelines and Standards Relating to the Detention of Asylum-Seekers and Alternatives to Detention* (<http://www.unhcr.org/505b10ee9.html>), l'**Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR)** propose dix directives reflétant l'état actuel du droit international concernant la détention des demandeurs d'asile et d'autres personnes recherchant une protection internationale. Il est dit notamment que le droit de demander l'asile doit être respecté; que les demandeurs d'asile ont droit à la liberté, à la sécurité de leur personne et à la liberté de mouvement; que la détention doit être autorisée par la loi; qu'elle ne doit pas être arbitraire, ce

qui signifie qu'elle doit être exceptionnelle, justifiée, raisonnable, et proportionnée en fonction d'un objectif légitime; qu'il faut que l'on ait envisagé des possibilités autres que la détention; qu'elle ne doit pas être discriminatoire; qu'elle doit avoir lieu dans des conditions humaines et dignes; que la détention pour une période indéfinie est arbitraire et doit être illégale; qu'il faut un minimum de procédures balisant la mise en détention; qu'il faut tenir compte des besoins particuliers de certains demandeurs d'asile; et que la détention doit faire l'objet de contrôles et d'inspections indépendants.

6. Crise économique de 2008 et envois d'argent par les migrants

La **Banque mondiale** diffuse en ligne *Migration and Remittances During the Global Financial Crisis and Beyond* (http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/06/01/000386194_20120601024025/Rendered/PDF/693130PUB0publ067926B09780821388266.pdf). Ce volume composé d'études portant sur une variété de régions (Asie, Amérique latine, Europe, Turquie, Pacifique, Afrique et Moyen-Orient) examine les effets de la crise financière et économique amorcée en 2008 sur le mouvement des fonds envoyés par les migrants vers leurs pays d'origine. Les auteurs constatent que les envois d'argent n'ont pas connu la chute importante à laquelle on aurait pu s'attendre. Cette résilience s'expliquerait par plusieurs facteurs : 1) les pays ayant vu partir des migrants vers une diversité de pays s'en sont mieux tirés que les autres; 2) les envois sont le fait de tous les migrants et non seulement de migrants récents, plus durement touchés par la récession; 3) malgré ce qu'on aurait pu croire, il n'y a pas eu de retour massif des migrants vers les pays d'origine; 4) les migrants ont souvent choisi de maintenir leurs envois en absorbant eux-mêmes la réduction de leurs revenus; 5) les migrants qui sont retournés au pays y ont apporté leur épargne; 6) la fluctuation du cours des devises a parfois fait augmenter la valeur des envois.

7. Migrants, minorités et emploi dans l'Union européenne

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA)** a fait paraître un document intitulé *Les migrants, les minorités et l'emploi - Exclusion et discrimination dans les 27 États membres de l'Union européenne - Mise à jour 2003 – 2008* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1696-pub-migrants-minorities-employment_FR.pdf). Le rapport met en évidence des inégalités persistantes sur le marché du travail entre les populations majoritaires d'une part et les étrangers, les immigrés et les groupes minoritaires d'autre part, comme en témoignent le différentiel entre le taux d'emploi et celui de non-emploi, la concentration des migrants et des minorités dans certains secteurs de l'économie, les disparités de salaires et de revenus, les différences en termes de conditions de travail, d'accès à l'éducation et de niveau d'études. Le rapport signale par ailleurs que les femmes issues de l'immigration et de groupes minoritaires occupent les emplois les plus mal payés et les moins qualifiés dans les segments les plus marginalisés du marché de l'emploi. Leurs possibilités de travail se limitent souvent aux emplois domestiques, avec un risque élevé d'insécurité et des conditions de travail irrégulières. Le chapitre sur les femmes conclut que leur situation s'explique par la convergence de différents types de discriminations basés sur le sexe, la nationalité et l'origine ethnique.

8. Recommandation et rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a mis en ligne sa *Recommandation de politique générale n° 14 : Sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail*

(http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommendation_N14/f-GPR%2014%20-%20A4.pdf). La Recommandation vise en particulier à faire en sorte que des lois acceptables soient mises en place pour lutter contre la discrimination «raciale» et promouvoir l'égalité dans le monde du travail; elle offre aussi des orientations grâce auxquelles les recours juridiques seraient plus accessibles et utilisés dans la pratique.

L'ECRI a également fait paraître les *Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Grèce* (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/greece/GRC-IFU-IV-2012-047-FRE.pdf>), dans lequel elle fait le suivi de trois recommandations prioritaires formulées dans son rapport sur la Grèce en février 2009. Les recommandations concernent le rôle et les pouvoirs de l'Ombudsman; les mécanismes d'évaluation d'un programme visant l'insertion sociale des Roms; et l'accélération du processus d'émission et de renouvellement des permis de séjour. Dans les trois cas, la Commission estime que ses recommandations ont été partiellement mises en œuvre.

L'ECRI a publié le *Rapport de l'ECRI sur la Suède* (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Sweden/SWE-CbC-IV-2012-046-FRE.pdf>). Les trois recommandations prioritaires pour ce pays, qui feront l'objet d'un suivi dans deux ans, sont : 1) adopter un plan d'action pour lutter contre la ségrégation dans le logement; 2) supprimer l'exclusion des soins médicaux gratuits pour des personnes particulièrement vulnérables vivant en Suède sans autorisation de séjour; 3) prendre des mesures pour résoudre tous les problèmes de regroupement familial causés par les difficultés d'accès aux documents d'identité dans le pays d'origine.

Enfin, le *Rapport de l'ECRI sur la Croatie* (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/croatia/HRV-CbC-IV-2012-045-FRE.pdf>) comporte les recommandations prioritaires suivantes : 1) veiller à ce que les personnels des instances judiciaires et de la police reçoivent une formation sur l'application des nouvelles dispositions du Code pénal sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ainsi que de la loi antidiscrimination; 2) améliorer la loi sur l'assistance judiciaire gratuite de manière à ce que l'accès à la justice ne soit pas refusé aux groupes vulnérables; 3) adopter une stratégie globale pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en accordant une attention particulière aux mineurs non accompagnés.

9. Réseau européen des migrations

Le **Réseau européen des migrations (REM)** a mis en ligne des documents sur divers sujets, dont les fraudes associées à la réunification familiale (*Misuse of the Right to Family Reunification : Marriages of Convenience and False Declarations of Parenthood*:

http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do;jsessionid=5EA86F64FF1FB96976838B9120179CB3?entryTitle=03_Misuse%20of%20the%20right%20to%20FAMILY%20REUNIFICATION);

l'immigration d'étudiants étrangers dans les pays de l'Union européenne (*Immigration of International Students to EU Member States*: <http://emn.intrasoft->

intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do;jsessionid=9B85236198B5BF24303E8CE1AF447FD5?entryTitle=02%20Immigration%20of%20INTERNATIONAL%20STUDENTS%20to%20EU%20Member%20States); et les pratiques mises en œuvre pour établir l'identité pour la protection internationale (*Establishing Identity for International Protection : Challenges and Practices*: http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do;jsessionid=9B85236198B5BF24303E8CE1AF447FD5?entryTitle=01_Establishing%20IDENTITY%20for%20International%20Protection:%20Challenges%20and%20Practices). Chacun de ces documents comprend les rapports de pays de l'Union européenne sur la question étudiée.

10. Changements climatiques et politiques de migration de l'Union européenne

La **Direction générale des politiques externes de l'Union – Département thématique du Parlement européen** a publié un document intitulé *Human Rights and Climate Change : EU Policy Options*

(<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=76255>) qui comporte une section sur les changements climatiques et les politiques en matière de migration. Les auteurs examinent d'abord l'association entre migration et développement qui constitue selon eux le cadre dominant dans lequel s'articulent les politiques européennes actuelles en matière de migration. À l'intérieur de ce cadre, la migration est conçue comme un problème relevant de la politique extérieure. Ils examinent ensuite la possibilité d'élargir ce cadre en y ajoutant l'association migration-climat. Enfin, ils formulent des propositions visant à mieux intégrer aux politiques de migration de l'UE les changements climatiques et les considérations en matière de droits de la personne qui en découlent.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

11. Canada : nouveaux délais trop courts pour les personnes demandant le statut de réfugié

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a fait paraître ses commentaires sur des nouveaux règlements en matière d'immigration : *Comments on the Proposed Regulations Amending the Immigration and Refugee Protection Regulations Published in the Canada Gazette, Part I, August 4, 2012* (<http://ccrweb.ca/fr/comments-regulations-processing-timelines>) et *Comments on Proposed Rules Published in the Canada Gazette, 11 August 2012: RPD Rules* (<http://ccrweb.ca/files/comments-rules-sept2012.pdf>). L'organisme souligne que les nouveaux règlements conçus pour accélérer le traitement des demandes, et dont il propose une analyse détaillée, sont inéquitables et ont pour effet d'empêcher les demandeurs de démontrer qu'ils courent un danger.

12. Travailleurs migrants temporaires au Canada : le cadre juridique

La **Metcalf Foundation** a publié une étude intitulée *Made in Canada: How the Law Constructs Migrant Workers' Insecurity* (<http://metcalfoundation.com/wp-content/uploads/2012/09/Made-in-Canada-Full-Report.pdf>), portant sur le cadre juridique du travail des migrants temporaires au Canada et plus particulièrement en Ontario. Le rapport explique les programmes qui permettent la venue des travailleurs migrants temporaires au

Canada, évaluée à l'aune du droit international la protection accordée aux droits de ces migrants, et examine les lois qui les encadrent à six étapes de leur cycle de migration : recrutement, obtention d'un permis de travail, information avant ou au moment de l'arrivée en Ontario, séjour et travail en Ontario, expiration ou renouvellement du permis de travail, rapatriement ou résidence permanente. Le rapport comporte une vingtaine de recommandations adressées aux gouvernements fédéral et provinciaux pour mieux assurer la protection des travailleurs migrants.

13. Aide juridique pour les réfugiés au Canada

L'organisme **Refugee Forum** publie un rapport intitulé *Legal Aid for Refugees in Canada* (<http://www.cdp-hrc.uottawa.ca/projects/refugee-forum/documents/ReportonLegalAidforRefugeeClaimantsRefugeeForumfinal.pdf>). Il s'agit d'un rapport intermédiaire décrivant l'aide juridique offerte aux demandeurs de statut de réfugié dans chaque province avant l'adoption de la loi C-31, *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, en juin 2012. Le système mis en place par cette loi entraînera des besoins accrus. Le rapport a donc pour objectif de renseigner les ministères, les responsables des programmes d'aide juridique des provinces, les associations d'avocats et les OSBL intervenant dans ce domaine sur les lacunes des services offerts aux demandeurs de statut de réfugié. Un rapport final sera présenté en mars 2013.

INTERNATIONALES...

14. Droit d'asile des enfants non accompagnés en Europe

Une étude réalisée par six ONG européennes et coordonnée par **France terre d'asile** est intitulée *Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers : Étude comparative dans les 27 pays de l'UE* (<http://www.france-terre-asile.org/images/stories/mineurs-isoles-etrangers/final-report-ac-couv.pdf>). Des mineurs étrangers sans représentant légal sont présents dans tous les pays de l'Union européenne. Comme les adultes, de nombreux jeunes fuient les conflits et les persécutions qui, dans leur cas, peuvent comprendre l'enrôlement forcé, le trafic aux fins de la prostitution, l'exploitation sexuelle, la mutilation génitale, le travail forcé. L'Union européenne est particulièrement concernée par cette question puisqu'elle accueille 74% des mineurs isolés demandeurs d'asile dans le monde. L'étude examine les lois et les pratiques dans les 27 pays de l'UE afin d'identifier les bonnes pratiques, les lacunes et les moyens d'améliorer la mise en œuvre du droit d'asile pour les enfants non accompagnés.

15. Mobilité sociale des fils et filles d'immigrés en France.

En France, la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social a fait paraître un document intitulé *Métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique* (<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-058-2.pdf>). En comparaison avec la population majoritaire (sans ascendance directe immigrée), l'étude fait apparaître que les fils et filles d'immigrés sont plus nombreux à avoir un père ouvrier. L'origine ouvrière est particulièrement fréquente pour les descendants d'immigrés d'Europe du Sud et du Maghreb. La mobilité sociale des descendants d'immigrés est assez fréquente : un tiers des fils et filles d'immigrés en emploi occupent un emploi plus qualifié que leur père au même âge. À caractéristiques sociodémographiques

identiques (sexe, diplôme, origine sociale du père...), les chances de connaître une mobilité socioprofessionnelle ne varient pas significativement selon l'origine géographique. Les descendants d'immigrés accèdent aux emplois de la fonction publique dans des proportions légèrement inférieures à celles des descendants de parents non immigrés. Les descendants d'immigrés du Maghreb ont davantage de difficultés à accéder à un emploi stable.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318